



Une éducation citoyenne

AXE 3

Favoriser l'apprentissage des savoir-être citoyens.
Accéder à l'autonomie

Responsabiliser les élèves et leur apprendre à respecter un code commun.

Le règlement intérieur et le permis à points permettent de clarifier les règles de vie du collège et d'émettre des sanctions adaptées.

Favoriser l'expérimentation de la démocratie et prendre des responsabilités.

Développer la responsabilisation des élèves et leur implication dans les activités scolaires et périscolaires.

Eduquer à la citoyenneté à travers l'élection des délégués élèves.

Favoriser l'expression au travers de dispositifs adaptés.

L'heure de vie de classe ou HPP : animée par le professeur principal, elle permet, durant une heure chaque semaine, d'échanger collectivement ou personnellement avec l'élève, d'écouter l'autre et de définir les règles de vie de classe, d'organiser des débats etc...

Apprendre à vivre ensemble.

La salle de classe, la cour de récréation, sont des lieux d'apprentissage, de vie, d'échange et de jeu dans le respect. L'ensemble des adultes : surveillants, professeurs et personnel non enseignant contribue à ces moments.

Intégrer les élèves porteurs de handicap.

La citoyenneté commence par le respect de la différence. Le collège doit permettre à tous de vivre ensemble en offrant des conditions matérielles adaptées et en favorisant l'intégration individuelle dans les classes.

Développer une politique de prévention.

Par des interventions citoyennes régulières sur :

La prévention des conduites à risques,

Le respect,

La sécurité routière,

La santé,

Le tri sélectif et le développement durable...

Mais aussi par une formation aux gestes de premiers secours proposée à tous les élèves de troisième, et un accompagnement éducatif "Sauvetage, Sécurité".